



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 15 mai 2023 à 18 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2023-265 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2023-266 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Procès-verbaux

2023-267 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} mai 2023

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} mai 2023 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} mai 2023.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation municipale

2023-268 Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses) - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses).*

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* afin d'y apporter des modifications dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle école et des modifications aux projets commercial et résidentiel de la rue Jacques-Cartier Sud.



2023-269

Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*

Document : Premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-270

Adoption du *Règlement 655 concernant la vidange systématique des fosses*

Document : *Règlement 655 concernant la vidange systématique des fosses.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1^{er} mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 655 concernant la vidange systématique des fosses* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-271

Adoption du *Règlement 656 sur le droit de préemption de la Ville de Farnham sur son territoire*

Document : *Règlement 656 sur le droit de préemption de la Ville de Farnham sur son territoire.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1^{er} mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 656 sur le droit de préemption de la Ville de Farnham sur son territoire* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-272

Adoption du Règlement 657 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham

Document : *Règlement 657 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1^{er} mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 657 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Ressources humaines

2023-273

Embauche d'une responsable des ressources humaines

CONSIDÉRANT que ce poste est actuellement vacant;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Geneviève Simard-Adam à titre de responsable des ressources humaines, à compter du 12 juin 2023.

QUE M^{me} Simard-Adam sera rémunérée à l'échelon 6 de l'échelle salariale de ce poste et aura droit à trois semaines de vacances dès 2023 et à quatre semaines à compter du 1^{er} janvier 2024.

QU'advenant le départ de M^{me} Simard-Adam durant sa période de probation, ces vacances et autres avantages seront calculées au prorata du temps effectué dans l'année visée.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail actuellement en vigueur.

2023-274

Embauche d'une directrice du Service des loisirs, culture et tourisme

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Roxanne Roy Landry au poste de directrice générale adjointe;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Claudie Bussièrès à titre de directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, à compter du 5 juin 2023.



QUE M^{me} Bussières sera rémunérée à l'échelon 4 de l'échelle salariale de ce poste et aura droit à trois semaines de vacances dès 2023 et à quatre semaines à compter du 1^{er} janvier 2024.

QU'advenant le départ de M^{me} Bussières durant sa période de probation, ces vacances et autres avantages seront calculées au prorata du temps effectué dans l'année visée.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail actuellement en vigueur.

2023-275 Embauche d'une directrice du Service de planification et aménagement du territoire

CONSIDÉRANT que ce poste est actuellement vacant;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Jennika Rodrigue Lacasse à titre de directrice du Service de planification et aménagement du territoire, à compter du 5 juin 2023.

QUE M^{me} Rodrigue Lacasse sera rémunérée à l'échelon 6 de l'échelle salariale de ce poste et aura droit à trois semaines de vacances dès 2023, à cinq semaines à compter du 1^{er} janvier 2024 et à six semaines à compter du 1^{er} janvier 2027.

QUE M^{me} Rodrigue Lacasse ne soit pas soumise à une période de probation, compte tenu qu'elle a déjà été à l'emploi de la Ville de Farnham.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail actuellement en vigueur.

2023-276 Embauche d'une technicienne-inspectrice en urbanisme au Service de planification et aménagement du territoire

CONSIDÉRANT que ce poste a été revu et est actuellement vacant;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M^{me} Lili Tanguay à titre de technicienne-inspectrice en urbanisme au Service de planification et aménagement du territoire, à compter du 12 juin 2023.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 18 h 05.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire